

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>du 10 juillet 2009</b></p>
---

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 10 juillet 2009 à 20 h 30 sous la présidence de Madame Mauricette CHATILLON, Maire. Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mesdames BONNAMOUR, DRAPIER, MOUNIER et PIFFAUT, Messieurs DEMONFAUCON, MAZOYER et THURA excusés et ayant donné procuration.

**1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2009**

Le compte rendu du conseil municipal du 8 juin 2009 est approuvé à l'unanimité.

**2 - Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur Philippe VAGINET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

**3 - Compte rendu annuel d'activités 2008 du Parc d'activités des Ormeaux**

Madame Hélène BOS rappelle que le compte rendu annuel d'activités de l'année 2008 pour l'aménagement de la partie nord du Parc d'activités des Ormeaux a été présenté au conseil municipal lors de sa séance du 8 juin 2009. Elle retrace les principaux éléments de ce document. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte rendu annuel d'activités.

**4 - Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2008 établi par le syndicat intercommunal des Eaux du Nord de Chalon**

Madame Hélène BOS présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2008 établi par le syndicat intercommunal des Eaux du Nord de Chalon. Elle précise que ce document est à la disposition des élus au secrétariat de mairie. Il sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.

**5 - Personnel communal : Mise à jour du tableau des effectifs**

Madame le maire indique que six agents communaux ont réussi l'examen professionnel d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe. Elle propose au conseil municipal de mettre à jour le tableau des effectifs. Le conseil municipal décide à l'unanimité de transformer les six postes concernés en postes d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> septembre 2009 sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire.

**6- Restructuration de la mairie**

Dans le cadre du projet de restructuration des locaux de la mairie et de la réflexion globale de réorganisation du secteur constitué par la mairie, le bâtiment du foyer rural, l'église et le parc Sainte Suzanne, Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a confié le 13 mars dernier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SEM Val de Bourgogne. Elle précise que depuis, deux consultations ont été lancées ayant pour objet la réalisation :

**- d'un relevé du bâti existant et plan topographique et altimétrique du secteur :**

Le 23 avril la SEM Val de Bourgogne a consulté quatre géomètres en leur demandant de remettre leurs offres pour le 15 mai. Le 25 mai, après avoir ouvert et analysé les plis, la Commission d'Appel d'Offres, jugeant les montants jugés trop élevés, a demandé à la SEM Val de Bourgogne de consulter à nouveau ces cabinets afin d'obtenir des propositions d'honoraires négociées. Le 8 juillet la Commission d'Appel d'Offres, après analyse des offres révisées, a attribué le marché au Cabinet FRANC.

**- d'une étude de programmation se décomposant en deux grandes phases :**

- Pré programme comprenant un état des lieux et un recensement des objectifs et des contraintes ainsi qu'une proposition de plusieurs scénarios chiffrés,

- Phase opérationnelle se décomposant en l'élaboration du plan directeur du site et d'un programme technique détaillé

Madame le Maire précise que l'équipe programmatrice retenue aura pour mission d'assister la commune, maître d'ouvrage, lors de la consultation de Maîtrise d'œuvre.

Elle retrace les différentes étapes de la consultation lancée le 5 mai. Après une audition en mairie de trois candidats sélectionnés, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 6 juillet a retenu le Cabinet REFLET de St Maurice de Beynost (01).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité valide les choix de la CAO, à savoir le Cabinet FRANC pour le relevé topographique et le Cabinet REFLET pour l'étude de programmation et décide de mettre en place un comité de pilotage.

### **7 - Restructuration de la rue des maréchaux**

Dans le cadre de la restructuration de la rue des Maréchaux, Monsieur Alain OUDOT rappelle le marché de travaux confié aux entreprises suivantes :

- Lot 1 - Réseaux humides : Entreprise GUINOT,
- Lot 2 – VRD aménagements de surface : Entreprise EIFFAGE
- Lot 3 – Mobilier urbain et espaces verts : Entreprise ISS Espaces verts.

Il précise qu'au cours du chantier, il s'est avéré nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires portant essentiellement sur des modifications de structures de chaussée et de trottoirs ainsi que sur la fourniture et la pose de regards à remplir en béton désactivé, de caniveaux à grilles. Il propose au conseil municipal de valider l'avenant n° 1 au lot n° 2 correspondant et s'élevant à 30 924.60 € HT. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cet avenant.

### **8 - Actualisation du loyer Espace Marie Javouhey**

Conformément aux dispositions de la convention de location de l'espace Javouhey le conseil municipal à l'unanimité actualise le loyer annuel sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

### **9 - Agenda 21**

Dans le cadre de l'engagement de la commune dans une démarche d'élaboration d'un « Agenda 21 » local, Monsieur DEMULE rappelle la délibération en date du 16 février 2009 par laquelle le conseil municipal a décidé de confier la réalisation du diagnostic du territoire à une équipe de cinq ingénieurs étudiants de l'école Polytech de Tours au cours d'un stage de longue durée (du 20 avril au 10 juillet 2009), il propose d'attribuer une indemnité à chacun de ces étudiants. Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal à l'unanimité leur attribue une indemnité de 300 €.

### **10 - Constitution du Jury d'Assises pour 2009**

Le Conseil Municipal procède par tirage au sort à partir de la liste électorale, à la désignation de six personnes pouvant constituer le jury d'assises pour 2010.

### **11 - Questions diverses**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements du Tennis club suite au versement de la subvention municipale.

Madame Hélène BOS fait le point sur l'avancement du dossier de transfert des effluents d'assainissement sur le réseau du Syndicat Intercommunal d'Épuration des Eaux de l'Agglomération Chalonnaise. Elle résume la réunion qui s'est tenue en mairie le 30 juin avec la participation des différents partenaires de cette opération. Elle précise que le dossier « Loi sur l'eau » réalisé par le Cabinet Egis Eau est déclaré recevable par la Direction Départementale de

l'Agriculture et de la Forêt. Elle indique que trois scénarios de raccordement seront présentés fin juillet et le tracé définitif sera validé en septembre prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 14 septembre 2009.

**Mauricette CHATILLON**  
**Maire**